

Chronique judiciaire Assises Rwanda 2007 N°5

Le procès de Bernard NTUYAHAGA devant la Cour d'Assises de Bruxelles Les moments forts du procès semaine après semaine Bruxelles, semaine du 21 au 25 mai 2007

« Les militaires belges, les gendarmes rwandais et les politiques belges »

Le colonel NUBAHA est mort... (21.05.07)

La journée de lundi s'est ouverte par l'annonce de la mort du colonel NUBAHA, ancien commandant du camp de Kigali, et présenté comme un témoin clé par la défense. Le colonel NUBAHA est arrivé à Bruxelles le 20 avril et a directement été entendu par les enquêteurs de la police fédérale. Il aurait alors tenu des propos accablants pour NTUYAHAGA. Ensuite, dans un courrier daté du 3 mai, il aurait mis en cause les méthodes de son interrogatoire par la police. Le 4 mai, il a été hospitalisé à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, où les médecins ont diagnostiqué une hépatite C et un sevrage alcoolique. Le colonel est mort le 19 mai. Une instruction a été ouverte.

Et si le jury partait au Rwanda... (21.05.07)

La journée de lundi s'est ensuite poursuivie par la proposition de Me CLEMENT de CLETY et de son confrère Me DUMONT d'emmener le jury au Rwanda pour qu'il puisse se rendre compte précisément de la configuration des lieux. Etant donné que cette proposition ne faisait pas l'unanimité des avocats et de la Cour, il a été décidé de remettre à mercredi le dépôt de conclusions ordonnées. Le jury s'est prononcé un peu plus tard dans la matinée sur cette possibilité et a donné le décompte de ses votes : 11 voix pour, 1 abstention, et 9 voix contre.

Nous sommes tous formels pour dire que LOTIN a bien parlé d'un MAJOR lors de ses communications radio... (21.05.07)

La Cour a ensuite entendu conjointement des militaires belges, tous présents au Rwanda en 1994 : Richard SCHEPKENS, Jean-Yves AUDRY, Pierre MARCHAL (à ne pas confondre avec le colonel Luc MARCHAL), Patrick COLLIN, Maurice TIMSONET, Marc D'HEUR et Yves THEUNISSEN. La présente chronique rapporte uniquement les témoignages les plus pertinents.

Le capitaine SCHEPKENS était opérateur radio le 7 avril 1994, de 1h30 à 9h30 du matin. Il était chargé de prendre note des communications radio entre DEWEZ et LOTIN. Les notes prises alors forment le document appelé « cahier de veille OSCAR ». C'est à partir de celui-ci et de différents témoignages qu'a été constitué la « chronique Kibat ». Dans les notes prises durant la nuit, il n'est pas expressément question d'un *major* rwandais, mais il en est apparemment bien question dans la « chronique Kibat », ce qui permet à la défense d'émettre des doutes quant à la réelle présence d'un major FAR à la maison du Premier Ministre rwandais, Mme Agathe UWILINGIYIMANA, où se trouvaient les casques bleus quand ils ont été désarmés. Le capitaine SCHEPKENS a toutefois précisé qu'il n'avait évidemment pas eu le temps de tout noter lors des événements de la nuit et que la chronique est donc sans doute plus précise.

Le capitaine Pierre MARCHAL était, lui, en compagnie du lieutenant LOTIN à partir de 3h45 du matin le 7 avril 1994. Il l'avait en effet rejoint au barrage en face de l'hôtel « Milles Collines », où LOTIN était

bloqué. Après avoir attendu en vain un officier de liaison FAR, le capitaine Pierre MARCHAL se met en quête d'un itinéraire alternatif. Il finit par trouver un autre barrage au nord où un sous-lieutenant des FAR accepte de les laisser passer. Lorsque LOTIN le rejoint, il est avec le sergent SCHUERMANS. Le capitaine Pierre MARCHAL donne alors une autre mission à ce dernier, qui l'éloigne du groupe LOTIN d'environ 150m. Lorsque LOTIN arrive chez le Premier Ministre, il est pris sous le feu et les personnes au barrage qui les avait laissé passer leur tire dessus. A ce moment, le capitaine MARCHAL se met à couvert et n'entre pas chez le Premier Ministre (toutefois, les colonels DEWEZ et MARCHAL pensent qu'il est arrivé chez le Premier Ministre). Lorsque le jour se lève, le capitaine Pierre MARCHAL remarque que les personnes au barrage qui leur avaient tiré dessus se sont retirées, il prend alors position dans le carrefour et demande des renforts. Il est à 300m de la demeure du Premier Ministre. Vers 6h30, il remarque que des militaires FAR mettent une mitrailleuse en batterie en direction de sa position. Il demande alors l'autorisation de quitter le carrefour pour se replier vers le campement « Vitamine ». L'autorisation lui est donnée 20 minutes plus tard. A 9h06, il entend sur le réseau radio, l'appel à l'aide de son camarade LOTIN : il confirme que ses propos ont bien été « *Mon Colonel, on nous a emmené dans un endroit je ne sais pas où. J'ai trois hommes à terre qui se font tabasser. Mon colonel, nous allons tous nous faire lyncher.* ».

Le Capitaine COLLIN, lui, se trouvait à l'hôtel « Méridien » où il mangeait lorsque l'avion du président Juvénal HABYARIMANA a été abattu. Un civil de l'ONU qui se trouvait là également, et qui disposait d'un « Motorola », a tout de suite signalé qu'il s'agissait bien de l'avion présidentiel. M. COLLIN est alors rentré au Quartier Général où il a été à l'écoute de la radio. Il confirme que, selon lui le cahier de veille n'est pas complet et que lors des communications radio entre LOTIN et DEWEZ, il a bien été question d'un *major* FAR.

Selon le capitaine COLLIN, il est essentiel de prendre en compte le nombre très important de décisions qu'a dû prendre le colonel Luc MARCHAL durant le séjour au Rwanda. Durant la nuit du 6 au 7 avril les décisions étaient directement dictées par téléphone de la part des ministres Willy CLAES et/ou Léo DELCROIX.

Le major TIMSONET, quant à lui, se trouvait aux côtés du colonel DEWEZ lors de la nuit du 6 au 7. Il confirme qu'il a bien entendu qu'il était question d'un *major* lorsqu'il était à l'écoute des communications radio. Selon lui, jusqu'à 10h00, heure à laquelle il a quitté le Quartier Général, DEWEZ et lui ne savaient pas où se trouvait le groupe LOTIN. Il ajoute qu'il était lui-même intimement convaincu qu'il ne pouvait pas s'agir du camp Kigali car, pensait-il, LOTIN savait où se trouvait ce camp. Lorsqu'il est revenu au Quartier Général vers 12h00, personne ne savait où se trouvait le groupe LOTIN.

Comme ses camarades Pierre MARCHAL et COLLIN, le Major TIMSONET a pu observer de loin, le 7 avril et les jours suivants, des massacres de familles entières de Rwandais, sans avoir ni le mandat, ni les moyens militaires pour intervenir. En ce qui concerne l'« abandon » de la protection de campements où des milliers de Tutsis avaient trouvé refuge, le capitaine COLLIN précise que le colonel Luc MARCHAL avait reçu des directives précises des ministres CLAES ou DELCROIX par téléphone : « *Ne pas risquer la vie des blancs pour celles des noirs* ».

Le dernier témoin de la journée, le lieutenant THEUNISSEN était, lui, au campement « China Town » le soir du 6 avril. « J'ai appris la nouvelle de l'attentat par l'intermédiaire d'un boy rwandais qui travaillait là et qui écoutait RTL M ». Il s'est mis à l'écoute des communications radios. Il confirme que LOTIN a bien parlé d'un *major* FAR qui leur proposait de les emmener dans un campement de la MINUAR s'ils rendaient leurs armes. Il a alors demandé à pouvoir intervenir pour porter secours à son ami, mais ses demandes ont été refusées. Le 9 avril il est retourné à la maison du Premier Ministre où, avec quelques

autres militaires, ils ont récupérés les deux jeeps en état de marche et brûlé les deux autres jeeps dont les pneus étaient crevés après en avoir récupéré le matériel (dont des casques de militaires).

Le lieutenant THEUNISSEN a apporté à l'audience une cassette « audio » contenant un enregistrement des communications radio entre l'équipe du lieutenant VERMEULEN et le colonel Luc MARCHAL. Les casques bleus de VERMEULEN se trouvaient en difficulté devant le stade de football « Amahoro » où une foule les menaçait. Ils ne savaient pas entrer dans le stade, car les grilles en étaient fermées. On entend clairement sur la cassette un passage où le lieutenant VERMEULEN explique qu'un gendarme rwandais essaie de faire venir une escorte pour les emmener dans un Quartier Général. Contrairement au groupe LOTIN, les casques bleus ici ont été obligés de tirer sur la foule, et ils sont rentrés dans le stade en escaladant les grilles. Le lieutenant THEUNISSEN a souligné le parallélisme des situations du groupe LOTIN et du groupe VERMEULEN où, à chaque fois, dans une situation critique pour les casques bleus, une proposition « providentielle » de les ramener dans un « Quartier Général » a été faite.

Par ailleurs, M. THEUNISSEN a confirmé la distorsion, déjà relevée par d'autres militaires, existant entre la réalité du terrain et la perception de celle-ci par la hiérarchie militaire, comme en témoigne un échange, sur la cassette, entre le colonel Luc MARCHAL et le lieutenant VERMEULEN. Ce dernier évoque l'attitude menaçante de certains gendarmes. « *Vis-à-vis de la foule?* », demande MARCHAL. « *Négatif. Vis-à-vis de nous!* », s'exclame le lieutenant !

On a assisté à des massacres sans pouvoir intervenir (22.05.07)

La Cour a entendu conjointement durant la matinée de mardi des militaires belges présents au Rwanda en 1994 : Gérard PIERARD, Freddy BOEQUELLOEN, Fabien BOUCHER, Jean-Luc DESSAMBRE, Serge GHEYSSENS, Pascal ROBERT, Stéphane MTHYS et Didier RESTIAUX.

Les trois témoignages les plus pertinents ont été ceux de Gérard PIERARD, de Freddy BOEQUELLOEN et de Luc DESSAMBRE.

Gérard PIERARD est arrivé au Rwanda le 23 mars 1994. Avant le 6 avril, des amis rwandais lui avaient signalé que la guerre allait reprendre. Il était au campement « China Town » lors de la nuit du 6 au 7 avril sous les ordres du lieutenant THEUNISSEN. Il a confirmé que ce dernier aurait voulu intervenir pour sauver le groupe LOTIN. Selon lui-même, une opération aurait été possible tant que LOTIN et ses hommes se trouvaient au domicile du Premier Ministre.

Il confirme qu'il a bien vu de loin, durant l'après-midi du 7 avril, un militaire FAR qui portait la veste de feu le 1^{er} sergent LEROY. Il se trouvait aussi dans l'équipe qui a été reprendre les jeeps chez le Premier Ministre durant la journée du 9 avril. Il confirme que deux de celles-ci se trouvaient en état de marche et qu'ils ont incendié les deux jeeps hors d'état.

Freddy BOEQUELLOEN est arrivé fin mars 1994 au Rwanda. Il était aux côtés du colonel DEWEZ durant la nuit du 6 au 7 avril. Il a confirmé avoir entendu les liaisons radios entre ce dernier et le lieutenant LOTIN. Selon lui, LOTIN parlait d'un officier supérieur des FAR qui lui proposait de les ramener à la MINUAR. Il confirme que la nuit et la journée du 7 ont été particulièrement difficiles et que beaucoup d'incidents graves se sont déroulés à ce moment.

Le 1^{er} sergent DESSAMBRE est arrivé à Kigali début mars. La nuit du 6 au 7 avril, il se trouvait dans la même jeep que le capitaine MARCHAL. Il a confirmé toutes les déclarations de ce dernier. Selon lui, LOTIN a précisé qu'en arrivant chez le Premier Ministre, il n'y avait pas de blessés. D'après

DESSAMBRE, les conversations entre LOTIN et DEWEZ faisaient état d'un officier supérieur qui conseillait à LOTIN de rendre les armes. Il insiste sur le fait que pour lui, le groupe LOTIN n'a pas rendu les armes, mais a été désarmé de force.

Après s'être replié sur le campement « Vitamine » avec le capitaine Pierre MARCHAL, ils ont sécurisé l'emplacement. Durant l'après-midi, des soldats qui se trouvaient à la grille avaient été désarmés par des militaires FAR, mais heureusement, un tireur d'élite placé sur le toit pouvait toujours tirer facilement sur les FAR. Lors des négociations avec ces derniers, le capitaine Pierre MARCHAL leur a clairement fait comprendre que si ils ne partaient pas, ils allaient être tués grâce au tireur d'élite sur le toit, ce qui a fait fuir les FAR.

Ces trois militaires et leurs compagnons ont tous parlé des massacres auxquels ils avaient assisté ou des nombreux cadavres qu'ils avaient vus, des rapports qu'ils en avaient faits et à chaque fois, de l'ordre qu'ils avaient reçu de ne pas intervenir.

« Mme HABYARIMANA a donné l'ordre d'exécuter les casques bleus » (22.05.07)

Le Président de la Cour a ensuite lu les déclarations de M. BIRARA, ancien directeur de la Banque Centrale du Rwanda sous le régime du président HABYARIMANA, et ancien Ministre du Plan sous le régime du président KAGAME. Celui-ci, dans son courrier adressé à la Cour, met en cause plusieurs membres de « l'Akazu » comme étant les auteurs de l'attentat contre l'avion présidentiel : SERUBUGA, RWAGAFILITA, BAGOSORA, ... Il confirme que des listes d'opposants à éliminer existaient. Selon lui, les massacres auraient dû commencer en mars, mais le président retardait leur exécution. Après la mort de ce dernier, selon ce que M. BIRARA a appris, Mme HABYARIMANA buvait du champagne en réclamant la mort de tous les Tutsis, du Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA et des casques bleus dont elle voulait voir les entrailles.

Plusieurs avocats ont ensuite insisté sur la grande crédibilité que l'on peut accorder selon eux au témoignage de M. BIRARA.

Els DE TEMMERMAN, journaliste, confirme l'existence du génocide des Tutsis par ses vidéos... (22.05.07)

Enfin, le Président de la Cour a lu un courrier d'Els DE TEMMERMAN, ex-journaliste belge de la VRT qui était au Rwanda en 1994 et en a rapporté des tournages vidéo assez frappants et très poignants. La Cour a visionné cette vidéo où l'on peut voir plusieurs massacres à Kigali dans les premiers jours d'avril, ainsi que l'abondant de réfugiés dans une clinique psychiatrique, suppliant les militaires belges de les emmener avec eux.

Me Luc DE TEMMERMAN (qui n'a aucun lien de parenté avec la journaliste) a, par la suite, remis en cause ces tournages. Il a affirmé qu'Els DE TEMMERMAN était peu crédible car elle n'avait pu que suivre le FPR et que, depuis lors, elle avait été « virée » de la VRT, selon lui. Il a également dit que si l'on voyait bien des massacres lors de son reportage, on ne pouvait pas dire si c'étaient des Hutus ou des Tutsis qui tuaient. Ce à quoi Me WALLEYN a répondu « *Nous avons vu dans le film ce qui s'est passé à Kigali du 10 au 17 avril. A ce moment, personne n'a jamais prétendu que le FPR contrôlait Kigali !!!* ».

Le jury veut partir à Kigali... (23.05.07)

En début de journée, mercredi, les avocats des parties civiles et de la défense, ainsi que le ministère public ont, à tour de rôle, expliqué leur point de vue quant à une visite du jury sur les lieux des faits à Kigali. La majorité d'entre eux, dont l'avocat de la défense, se sont prononcés en faveur de ce départ, qui leur apparaît comme nécessaire à la manifestation de la vérité. Ils ont balayé les arguments de type financier ou d'organisation pratique, en rappelant que le coût de ce procès était déjà énorme, et que le gouvernement rwandais s'engageait à tout mettre en œuvre pour rendre possible ce voyage.

D'autres avocats, dont ceux des familles des casques bleus, ont estimé que s'il serait sans doute utile que le jury se rende sur les lieux, cela n'est pas nécessaire à la manifestation de la vérité. La projection d'un bon plan suffirait sans doute à une meilleure visualisation des lieux par le jury, car la typographie de ceux-ci leur apparaît comme aisée à comprendre.

Le procureur fédéral a, lui, attiré l'attention sur le fait que le titre de détention de Bernard NTUYAHAGA ne vaut que sur le territoire belge et qu'aucune convention bilatérale n'existe entre la Belgique et le Rwanda sur l'échange de détenus. Or, un dossier judiciaire est toujours ouvert à Kigali au nom de l'accusé, qui risquerait dès lors ne pas revenir en Belgique.

En début d'après-midi, après avoir entendu les différentes plaidoiries, le jury a fait part de son nouveau vote face à un éventuel voyage à Kigali : la majorité du jury s'est à nouveau prononcé en faveur d'un voyage à Kigali.

La Cour a annoncé qu'elle rendra sa décision dans le courant de la semaine prochaine.

Petrus MAGGEN : « Je n'ai pas vu les casques bleus » (23.05.07)

Petrus MAGGEN, militaire belge chargé des rapports journaliers de la mission MINUAR à l'ONU, a passé 100 jours à Kigali. Il n'est sorti que durant deux jours du Quartier Général de la Force, dont la journée du 7 avril où le général DALLAIRE lui a demandé de l'accompagner à sa réunion à l'Ecole Supérieur Militaire (située à 100m du camp Kigali), car il connaissait un itinéraire sans barrages.

Ils se sont toutefois faits arrêter sur la route et ont été obligés de laisser leur véhicule au carrefour de l'hôtel « Mille Collines ». Ils ont continué à pied en passant par la rue parallèle à celle de la maison du Premier Ministre. Ils sont donc passés devant les maisons des employés du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) où le Premier Ministre s'était réfugié avec toute sa famille. Le général DALLAIRE s'y est rendu et a frappé à la porte d'une maison mais personne n'est venu lui ouvrir. Ils ont continué leur route, jusqu'au cabinet du Ministre de la Défense rwandais où il leur a été proposé un véhicule avec chauffeur. Par après, ils sont passés devant le camp Kigali, et le général DALLAIRE s'est adressé au major rwandais qui les accompagnait. Il a voulu s'arrêter, mais malheureusement Petrus MAGGEN, qui est néerlandophone n'a pas bien compris ce qu'il disait car le général DALLAIRE s'exprimait en français. « *Moi je n'ai pas vu de soldats (par terre car ma vue ne portait pas dans cette direction. Je ne savais pas que des Belges se trouvaient là* », a-t-il ajouté, précisant que leur liberté de mouvement n'était pas totale : « *L'officier rwandais n'a pas voulu que l'on s'arrête. Il a dit que la réunion n'avait pas lieu au camp Kigali mais à l'ESM.* »

Par la suite, ils se sont rendus à la réunion à l'ESM avec plusieurs officiers FAR. Terminé la réunion, le général DALLAIRE est retourné aux maisons des employés du PNUD, où cette fois ils ont trouvé des gens, et ont pu voir la chambre où le Premier Ministre s'était réfugié avant que les militaires ne le

trouvent. Le général DALLAIRE a donné l'ordre au major MAGGEN de rester là, ce qu'il a fait, jusqu'à l'arrivée de sa relève vers 2h30.

Dans la nuit du 7 au 8 avril, le major MAGGEN a vu les corps des paras belges au camp Kigali. *« Ils étaient entassés les uns sur les autres et il était impossible de les compter. Ils étaient en slip et portaient des blessures au thorax et aux jambes »*, a-t-il raconté.

« La décision de retirer les troupes belges n'a pas été prise avant le 12 avril » (23.05.07)

Le général CHARLIER, supérieur des militaires belges au Rwanda, était en Belgique au moment des faits en avril 1994. Le 7 avril au soir, il se trouvait à un conseil des ministres restreint, lorsque la nouvelle de la mort des dix casques bleus lui a été confirmée. Il n'a pas cherché à connaître les circonstances exactes de cette mort, a-t-il dit. Dès le 8 au matin se tenait un autre conseil des ministres où le Premier Ministre a donné des directives pour les contacts avec l'ONU (la Belgique était disposée à laisser ses troupes sur place s'il y avait un renforcement du mandat et une augmentation qualitative des moyens de la MINUAR) et pour l'organisation de la mission « Silver Back », mission de rapatriement des ressortissants belges habitant au Rwanda.

Face aux questions des avocats des parties civile, le général CHARLIER a précisé que l'objectif de la mission « Silver Back » n'était pas le rapatriement de Rwandais en danger, ni d'arrêter le génocide : *« Venir dire que le départ des belges a permis le génocide est faux, car le génocide était déjà en cours depuis 12 jours quant on est parti »*, a dit le général CHARLIER.

Quant au départ des troupes belges de la MINUAR, *« il n'a été évoqué pour la 1^{ère} fois devant moi que le 12 avril par le ministre DELCROIX »* a aussi précisé le général.

« NTUYAHAGA n'était pas parmi les militaires présents au domicile d'Agathe UWILINGIYIMANA » selon un gendarme rwandais (24.05.07)

Germain GASAMAZNA, gendarme rwandais, affecté à la protection du Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA, était présent à son domicile lorsque les casques bleus y sont arrivés et ont été désarmés, le 7 avril 1994.

Le 6 avril vers 21h00, il a appris par l'intermédiaire de son chef direct, la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel. Il a communiqué cette nouvelle au Premier Ministre dont il avait la garde et lui a proposé de fuir, mais Madame UWILINGIYIMANA a refusé de le faire immédiatement, car elle était en contact avec le chef de la MINUAR qui allait lui envoyer des renforts. Vers 23h00, Germain GASAMAZNA a remarqué un blindé à environ 300m de la maison, orienté vers le domicile du Premier Ministre. A l'aube, selon le témoin, des militaires « blancs » sont arrivés pour conduire Madame UWILINGIYIMANA à la radio, mais elle a refusé d'y aller, voulant prendre la fuite. Ils ont alors essayé de la faire passer chez un voisin américain, mais lorsqu'ils ont voulu franchir le mur séparant les deux propriétés, une mitrailleuse placée au carrefour en direction de l'ESM leur a tiré dessus. Les gendarmes ont alors décidé de la cacher avec sa famille dans une maison de Sénégalais du PNUD située à l'arrière. Ils y ont emmené les enfants et le Premier Ministre avec son mari.

A ce moment, beaucoup de militaires rwandais venant du camp Kigali, mais aussi des militaires de la Garde Présidentielle sont arrivés et ont demandé aux militaires belges de rendre les armes. Selon le témoin, Bernard NTUYAHAGA ne se trouvait pas parmi eux. Or il le connaissait car il l'avait rencontré lors de ses études de sous-officier au camp de Ngoma. *« Quand je suis parti, j'ai vu deux militaires blancs qui étaient près du portail en train de déposer leurs armes à un endroit indiqué »*. Le témoin

déclare être alors parti chez les Sénégalais où se trouvait le Premier Ministre. Les militaires rwandais l'ont rattrapé et lui ont demandé où se trouvait ce dernier, mais il n'a pas voulu répondre. Par après, il a réussi à tromper leur surveillance et il s'est enfui. Selon lui, il est un rescapé du génocide, car en tant que protecteur du Premier Ministre il aurait dû mourir. Il a toutefois évité de répondre clairement aux questions du Président de la Cour quant à ses activités durant le reste de la durée du génocide.

« J'ai entendu à la radio que c'était Bernard NTUYAHAGA qui avait emmené les militaires au camp Kigali » (24.05.07)

Le Président de la Cour a ensuite lu la déposition d'~~e GASAMAZA Germain~~, un autre gendarme rwandais, Mamerte UWILINGIYIMANA, présent chez le Premier Ministre durant la matinée du 7 avril. Selon les dires de ce témoin, les faits se sont déroulés comme le dit M. Germain GASAMAZA. Il dit qu'il n'a pas pu voir ce qui est arrivé aux militaires belges et ghanéens qui avaient été désarmés, car la clôture de briques de la parcelle l'en avait empêché. Il ne sait donc pas s'ils ont été emmenés à pied ou en minibus. *« Mais j'ai entendu, par la suite, à la radio, que c'était Bernard NTUYAHAGA qui avait amené les militaires au camp Kigali »*

Adama DAFF, fonctionnaire sénégalais du PNUD, confirme les déclarations des gendarmes... (24.05.07)

Fonctionnaire sénégalais du PNUD, Adama DAFF a été réveillé durant la nuit du 6 au 7 avril par le bruit d'une rafale de mitraillette vers 5h00 du matin. Par la suite, des gendarmes rwandais sont venus déposer le Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA, son mari et ses enfants dans la maison jumelle accolée à la sienne. Selon lui, le Premier Ministre et son mari s'attendaient clairement à mourir, ils étaient très effrayés. Le reste du personnel présent dans les maisons PNUD s'est alors regroupé et réfugié dans sa maison. Selon le témoin, vers 9h30, des militaires rwandais sont arrivés, ont fouillé toutes les maisons. A ce moment, le personnel des Nations Unies s'était réfugié sous la table de la salle à manger de sa maison, et ils étaient tous persuadés qu'ils allaient être fusillés par les militaires rwandais. Mais ceux-ci ont emmené le Premier Ministre et son mari dans leur maison. Ils ont clairement entendu Mme Agathe UWILINGIYIMANA crier « au secours ». Dix minutes plus tard, l'employé de M. DAFF est venu le prévenir que les militaires avaient emmené Mme UWILINGIYIMANA dans sa maison pour la tuer.

Selon le témoin, il a rencontré le général DALLAIRE vers 10h30 (ce qui contredit les déclarations de Petrus MAGGEN). Ils ont été évacués plus tard dans la journée vers l'hôtel « Mille Collines », avec les enfants du Premier Ministre, bien que les autorités de l'ONU s'opposaient à leur présence.

Il existe deux majors nommés NTUYAHAGA... (24.05.07)

La Cour a ensuite entendu le témoignage du gendarme rwandais Gervais MUNYANKUMBURWA. Ce dernier ne se trouvait pas au domicile d'Agathe UWILINGIYIMANA, mais avait reçu l'ordre son supérieur, le BAVUGAMENSHI d'aller renforcer la sécurité du Premier Ministre. Il n'a pas pu remplir cette mission car des militaires FAR l'ont empêché, lui et ses compagnons, de se rendre au domicile du Premier Ministre.

A la stupéfaction générale de salle et en totale contradiction avec ses précédentes déclarations, il a expliqué qu'il existait un autre major NTUYAHAGA dans l'armée rwandaise, dont il ignore cependant le prénom. *« Qu'il y en ait cinq ou dix, cela ne change rien. Le seul major NTUYAHAGA qui a emmené les casques bleus en minibus au camp Kigali, c'est l'accusé, comme il l'a dit lui-même. Il n'y a aucune contestation possible »*, a insisté le Président de la Cour, Karin GERARD.

La responsabilité du départ des casques bleus belges incombe à l'ONU (25.05.07)

Vendredi matin, la Cour a entendu, à la demande des parties civiles, trois anciens ministres belges en fonction au moment des faits : M. Jean-Luc DEHEANE, ancien Premier Ministre, M. Willy CLAES, ancien Ministre des Affaires Etrangères, et M. Léo DELCROIX, ancien Ministre de la Défense.

M. CLAES s'est rendu au Rwanda en février 1994, afin de faire comprendre au président HABYARIMANA et son gouvernement que s'ils n'appliquaient pas les accords d'Arusha, la communauté internationale « fermerait les robinets ». « *Ma conclusion était très claire. Nous nous trouvions dans une situation explosive. Je trouvais que les casques bleus devaient absolument recevoir un mandat plus fort* », a souligné M. CLAES. Il avait alors demandé un renforcement du mandat au secrétaire général de l'ONU, M. BOUTROS BOUTROS GHALI qui avait refusé car les USA et la Russie ne l'auraient pas soutenu au Conseil de sécurité. Pour M. CLAES, il n'était pas possible de prédire qu'un génocide était en préparation. « *C'est aller un pas trop loin. C'est trop facile de réécrire l'histoire de manière rétroactive* », a-t-il dit.

M. DELCROIX s'est, rendu au Rwanda en mars 1994 avec pour objectif de soutenir les troupes belges sur place. Les militaires lui avaient fait part de leur agacement face aux émissions anti-belge sur la RTLM et il avait expressément demandé au président HABYARIMANA, lors d'un entretien, d'user de son influence pour faire cesser le ton anti-belge de cette radio.

Les deux ministres ont confirmé formellement que selon eux, ils n'ont jamais eu de contacts avec le colonel Luc MARCHAL, et que donc ils ne l'ont jamais entendu leur dire « *Si la Belgique retire ses troupes, ce sera un bain de sang* ». Ils n'étaient pas conscients, malgré les nombreuses informations de la presse, qu'un génocide était en train de se dérouler au Rwanda.

M. DEHAENE et M. CLAES ont déclaré qu' « *après l'assassinat des paras, le parlement, l'opinion et les médias étaient unanimes à réclamer le retrait du contingent belge de la MINUAR* ». Toutefois, disent-ils, ils étaient prêts à laisser les troupes belges sur place à condition que l'ONU donne un mandat plus fort à la MINUAR, ce qui avait été refusé. En ce qui concerne les directives données par rapport à l'évacuation des ressortissants belges, M. CLAES nie avoir interdit de sauver des Rwandais « *La mission était de sauver ceux que l'on pouvait, mais les militaires étaient sur place, c'était à eux de juger ce qu'ils pouvaient faire* ».

Interrogé sur les excuses présentées en 2000 à Kigali par Guy VERHOFSTADT, M. DEHAENE a estimé qu'il ne l'avait pas fait lorsqu'il était au pouvoir « *parce qu'il n'y avait pas de raison de le faire* ». Pour M. CLAES « *Nous avons fait ce qu'on pouvait. La communauté internationale a sans doute fait défaut. C'eût été mieux que ce soit elle qui présente ses excuses, plutôt qu'un petit pays qui a fait de son mieux* ». ».

La décision de retirer les troupes était mauvaise, mais j'aurais fait la même chose... (25.05.07)

La Cour a ensuite entendu, à la demande de la défense, l'actuel Premier Ministre belge, M. Guy VERHOFSTADT, en sa qualité d'ancien rapporteur de la commission d'enquête « Rwanda » du sénat en 1996-1997. Il a contredit les déclarations des trois ministres entendus juste avant lui sur la quasi-totalité des points de leurs exposés.

Tout d'abord, selon lui, il était possible de prévoir qu'un génocide était en cours de préparation et il était également possible de se rendre compte qu'il existait un plan pour tuer quelques Belges.

Ensuite, selon lui, les troupes belges ne se sont retirées face à un refus de l'ONU d'augmenter le mandat des troupes de la MINUAR. Au contraire : « *Le gouvernement belge a mené un véritable lobbying pour obtenir du Conseil de Sécurité le retrait du contingent que la Belgique avait mis à la disposition de la MINUAR. Sans l'assassinat des casques bleus, les troupes belges seraient restées au Rwanda, leur présence aurait été renforcée et les massacres auraient été empêchés...* ». Il a toutefois ajouté qu'à l'époque, vu les circonstances politiques belges, il aurait pris la même décision : « *La volonté du retrait existait dans tout le parlement, majorité et opposition confondues. Je ne pense pas que j'aurais pris une autre décision que le retrait. C'est cela qui fait peur dans la politique. Pouvoir commettre de telles erreurs* ». Toutefois, à la différence des ministres DEHAENE et CLAES, il reconnaît que c'était une mauvaise décision.

La défense a tenté de démontrer que le rapport de la Commission du sénat n'est pas crédible, car les parlementaires ne se sont jamais vraiment intéressés aux auteurs de l'attentat contre l'avion du président Juvénal HABYARIMANA. Pour M. VERHOFSTADT, au contraire, toutes les hypothèses ont été envisagées, mais il n'était pas possible de trancher entre celles-ci. Profitant de l'occasion, il a également rappelé que de toute façon, cela ne changeait rien à la responsabilité de l'accusé. Il a cité quelques passages du rapport de la Commission, contenant les auditions de témoins directs des faits qui mettent clairement en cause la responsabilité du major NTUYAHAGA dans la mort des dix casques bleus.

La semaine prochaine...

Mardi 29 mai :

- APEDO Kodjo Ekpe, observateur ONU au camp Kigali
- HAKIZIMANA Lucie, épouse du major NTUYAHAGA (présence non assurée)

Mercredi 30 mai :

- NDINDILYIMANA Augustin, ancien chef d'Etat-major de la gendarmerie (non présent)
- BAGOSORA Théoneste, ancien chef de cabinet du ministre de la défense (non présent)
- NZUWONEMEYE François-Xavier, ancien Commandant du Bataillon de Reconnaissance de l'Armée Rwandaise, bataillon du camp Kigali (non présent)
- NDUWIMANA Daniel
- NDAHIMANA Jean Marie Vianney, Commandant d'unités au camp Kigali (non présent)
- ABOAGYE Georges, militaire ghanéen de la MINUAR présent chez le Premier Ministre, Madame Agathe UWILINGIYIMANA
- DOE Kwezi, militaire ghanéen de la MINUAR présent chez le Premier Ministre, Madame Agathe UWILINGIYIMANA
- ZAMBULUGU Sandow, militaire ghanéen de la MINUAR présent chez le Premier Ministre, Madame Agathe UWILINGIYIMANA
- AMBAKO alias AMAOKO Alex, militaire ghanéen de la MINUAR présent chez le Premier Ministre, Madame Agathe UWILINGIYIMANA

Jeudi 31 mai : témoins rwandais

- MUNYANEZA Denis
- NUBATSURWANDA Pierre
- TURATSINZE Jean

- BUGINGO Jean-Népomucène
- NKULIKIYINKA Jean-Damascène
- MUNYENGABO Modeste
- MANIRAGUHA Jean-Pierre
- MUNYAMPIRWA Bertin
- MASONGA Célestin

Vendredi 1 juin : récupération.

ASF assiste au procès d'avril à juin 2007.
Abonnez-vous aux « Chroniques judiciaires Assises Rwanda 2007 »
Envoyer un mail à assises2007@asf.be